

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
11 juillet 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 28 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Jean-Bernard CONTOUX

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Laurent BRUN

AUTORISATION FAITE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE N°19/2022

Monsieur le Maire informe avoir reçu le 14 juin 2022 une assignation devant le tribunal judiciaire de Moulins de Mme AMATHIEU Nadine représentée par Maître Elodie FALCO, Avocate au Barreau de Moulins, membre de la SELARL CAP AVOCATS concernant l'achat d'une concession dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans dans le carré 4 numéro 205.

Afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, M. le Maire a également saisi le cabinet DMMJB AVOCATS de Clermont-Ferrand représenté par Mme JUILLES Anne-Sophie et a demandé l'ouverture d'un dossier à l'assurance de protection juridique de la commune (COVEA) référencé BEKA 221210005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice au nom et pour le compte de la Commune dans le cadre du dossier référencé ci-dessus ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes afférents à cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner l'avocat qui représentera la Commune devant le Tribunal Judiciaire de Moulins ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à se désister de l'instance en cas d'accord amiable.

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le
et publié le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,

Fait à Tronget, le 02 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT

